

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 a été voté le 11 avril 2024 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2023 représentent 1 033 568 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les rémunérations des agents correspondent à 33.93 % des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement 2023 représentent 1 033 568 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux,
- Les dotations versées par l'Etat,
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	264 596	Excédent brut reporté	312 512
Dépenses de personnel	350 700	Recettes des services	43 350
Autres dépenses de gestion courante	100 099	Impôts et taxes	550 784
Dépenses financières	10 258	Dotations et participations	72 501
Dépenses exceptionnelles	800	Autres recettes de gestion courante	44 500
Autres dépenses (atténuation de produits)	9 000	Atténuation de charge	8 000
Dotation provisions	1 397	Recettes financières	-
Total dépenses réelles	736 850	Autres recettes	-
Charges (écritures d'ordre entre sections - amortissements)	6 718	Total recettes réelles	1 031 647
Virement à la section d'investissement	290 000	Produits (écritures d'ordre entre sections)	1 921
Total général	1 033 568	Total général	1 033 568

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2024 :

- *concernant les ménages*
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 32.73 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 64.60 %
 - Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : 10.33 %

Le produit attendu de la fiscalité locale après abattement du coefficient directeur s'élève à 481 177 €.

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront 72 501 € soit une baisse 43 525 € par rapport à l'an passé du fait essentiellement des fonds de péréquation qui ne sont pas évalués pour ce budget.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (par exemple la taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement et des projets de l'année :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
		Solde d'investissement reporté	59 841
Etudes	10 000	Virement de la section de	290 000
Investissement réseau électrique	1 213	fonctionnement	
Remboursement d'emprunts	55 287	FCTVA	3 775
Travaux de bâtiments :		Remboursement budget Maison	18 406
Volets roulants école	2 300	Médicale	
Columbarium	10 300		
Intégration travaux en régie 2023	1 221		
Système incendie	6 000		
Salle des fêtes	177 000		
Travaux de voirie :		Cessions d'immobilisations	
Chemin des écoles	7 900		
Cheminement Rte Montélimar	8 200		
Chemin de la Condamine	60 000		
Frais acquisition terrain	1 500		
Acquisitions		Taxe aménagement	13 000
Registres Etat Civil	1 000		
Licence IV	13 800		
Borne incendie	2 800		
Téléphonie Mairie	2 220		
Tables chariot pour salle des fêtes	1 900		
Autolaveuse salle des fêtes	4 500		
Jeux jardin de la mare	4 200		
Projet Petite Ville de demain	1 007 394	Subventions	789 596
Charges (écritures d'ordre entre sections)		Emprunt	197 399
		Caution	2 100
Caution	2 100	Produits (écritures d'ordre entre section - amortissements)	6 718
Total général	1 380 835	Total général	1 380 835

c) Les principaux projets de l'année 2024 sont récapitulés dans le tableau ci-dessus.

Relativement au projet petite ville de demain, il concerne essentiellement :

* pour le budget communal : la rénovation énergétique de la salle des fêtes et la restructuration du pôle scolaire

* pour le budget de l'agglomération : le redimensionnement de la crèche et la construction d'une piscine couverte.

Cette année nous nous concentrons sur le projet de travaux à la salle des fêtes.

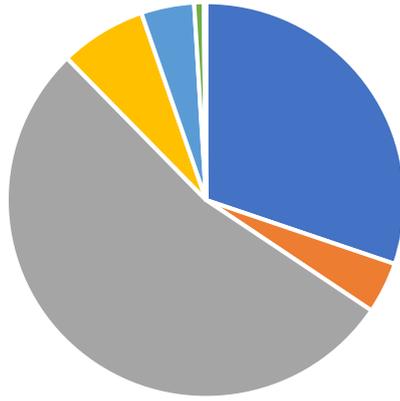
d) Les subventions d'investissements prévues sont liées au projet petite ville de demain le subventionnement attendu étant de 80% du montant H.T. du projet.

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses :

Recettes et dépenses de fonctionnement :

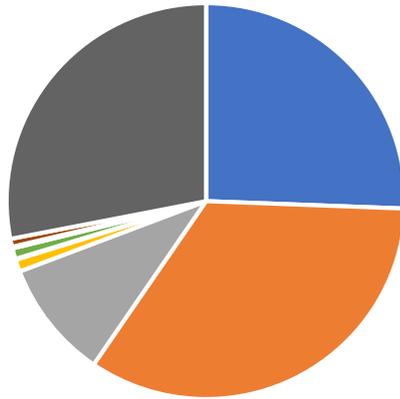
Recettes



- excédent reporté
- de Service
- Impôts & taxes
- Dotations & part
- Autres gestion courante
- Attenuation charges
- écriture ordre travaux en régie

- recettes : crédits reportés 2023	:	0
nouveaux crédits	:	1 033 568
TOTAL	:	1 033 568

Dépenses

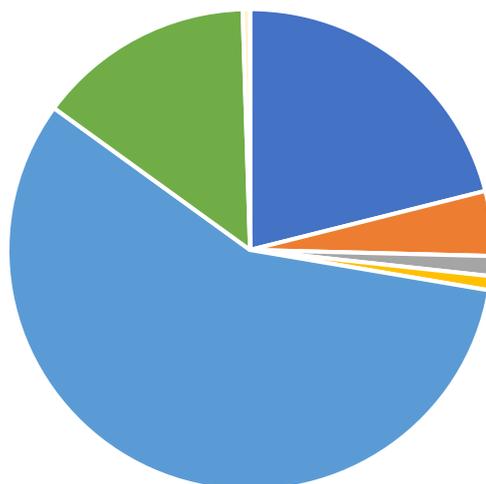


- Courantes
- De personnel
- Autre gestion courante
- Financières
- Exceptionnelles
- Attenuation pdts
- Dotation prov
- Amortissements
- Virement inv

- dépenses : crédits reportés 2023	:	0
nouveaux crédits	:	1 033 568
TOTAL	:	1 033 568

Recettes et dépenses d'investissement :

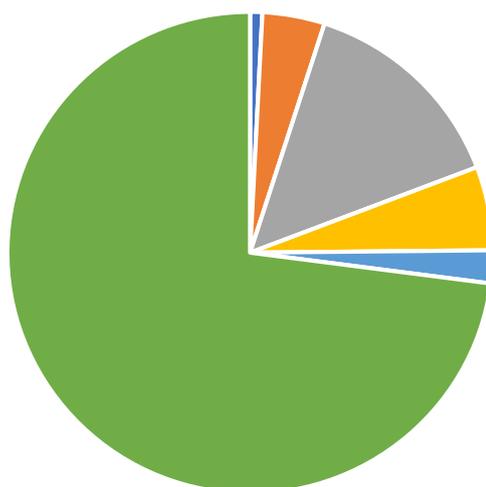
Recettes



■ Virement fonc ■ Solde eporté ■ Remb MM ■ T.A. ■ Subventions ■ Emprunts ■ Amortissements

- recettes : crédits reportés 2023	:	0
nouveaux crédits	:	1 380 835
TOTAL	:	1 380 835

Dépenses



■ Etudes et SDE ■ Emprunts ■ Txv Bâtiments ■ Txv voirie ■ Acquisitions ■ Petite Ville

- dépenses : crédits reportés 2023	:	18 330
nouveaux crédits	:	1 362 505
TOTAL	:	1 380 835

b) Principaux ratios, base population INSEE 2021 : 974 hab

Dépenses réelles de fonctionnement / population
(736 850 - 1921) / 974 = 754.54

Produit des impositions directes/population
482 277 / 974 = 495.15

Recettes réelles de fonctionnement / population
719 135 / 974 = 738.33

Dépenses d'équipement / Population
1 322 235 / 974 = 1 357.53

Dettes / Population

(423 089 – 55 286) / 974 = 377.62

DGF / Population

(22 953 + 18 219) / 974 = 42.27

Dépenses de personnel / DRF

350 700 / 974 = 360.06

Marge d'autofinancement courant (DRF + Remboursement de la dette) / RRF

((736 850 – 1921) + 55 286) / 719 135 = 1.1

Dépenses d'équipement / RRF (taux d'équipement)

1 322 235 / 719 135 = 1.84

Dettes / RRF (taux d'endettement)

(423 089 – 55 286) / 719 135 = 0.51

c) Etat de la dette

Echéancier des remboursements des emprunts (avec emprunts sur créances) pour l'année 2024

N° Emprunt	Date	Organisme prêteur Objet de l'emprunt	Article	Capital de départ	Capital	Intérêts	Frais	Ecart de change	Total versement	Capital restant	€ (1)
504520	15/01/2024	CREDIT AGRICOLE sanitaires camping	1641	42 058,11	20 661,29	1 501,47	0,00	0,00	22 162,76	21 396,82	
479259	20/01/2024	CREDIT AGRICOLE Achat terrain Aversenq	1641	20 518,25	10 088,65	695,57	0,00	0,00	10 784,22	10 429,60	
TOTAL janvier 2024					30 749,94	2 197,04	0,00		32 946,98		
5645599	25/03/2024	CAISSE D'EPARGNE ECUREUIL Prêt travaux aménagement centre village et rout	1641	306 052,43	3 107,75	1 560,87	0,00	0,00	4 668,62	302 944,68	
TOTAL mars 2024					3 107,75	1 560,87	0,00		4 668,62		
331366	22/05/2024	CREDIT AGRICOLE Toiture de l'église	1641	5 776,97	5 776,97	215,48	0,00	0,00	5 992,45	0,00	
3039141	25/05/2024	CAISSE D'EPARGNE ECUREUIL Giratoire Puy Saint Martin	1641	48 683,77	3 088,70	876,31	0,00	0,00	3 965,01	45 595,07	
TOTAL mai 2024					8 865,67	1 091,79	0,00		9 957,46		
5645599	25/06/2024	CAISSE D'EPARGNE ECUREUIL Prêt travaux aménagement centre village et rout	1641	302 944,68	3 123,60	1 545,02	0,00	0,00	4 668,62	299 821,08	
TOTAL juin 2024					3 123,60	1 545,02	0,00		4 668,62		
5645599	25/09/2024	CAISSE D'EPARGNE ECUREUIL Prêt travaux aménagement centre village et rout	1641	299 821,08	3 139,53	1 529,09	0,00	0,00	4 668,62	296 681,55	
TOTAL septembre 2024					3 139,53	1 529,09	0,00		4 668,62		
3039141	25/11/2024	CAISSE D'EPARGNE ECUREUIL Giratoire Puy Saint Martin	1641	45 595,07	3 144,30	820,71	0,00	0,00	3 965,01	42 450,77	
TOTAL novembre 2024					3 144,30	820,71	0,00		3 965,01		
5645599	25/12/2024	CAISSE D'EPARGNE ECUREUIL Prêt travaux aménagement centre village et rout	1641	296 681,55	3 155,54	1 513,08	0,00	0,00	4 668,62	293 526,01	
TOTAL décembre 2024					3 155,54	1 513,08	0,00		4 668,62		
TOTAL 2024					55 286,33	10 257,60	0,00		65 543,93		

Etat de l'endettement annuel (avec emprunts sur créances)

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Frais	Ecart de change	Total versement	Capital restant
2024	423 089,53	55 286,33	10 257,60	0,00	(-) 0,00	65 543,93	367 803,20
2025	367 803,20	51 069,76	8 480,65	0,00	(+) 0,00	59 550,41	316 733,44
2026	316 733,44	19 740,77	6 863,73	0,00	(+) 0,00	26 604,50	296 992,67
2027	296 992,67	20 252,11	6 352,39	0,00	(+) 0,00	26 604,50	276 740,56
2028	276 740,56	20 777,80	5 826,70	0,00	(+) 0,00	26 604,50	255 962,76
2029	255 962,76	21 318,29	5 286,21	0,00	(+) 0,00	26 604,50	234 644,47
2030	234 644,47	21 873,68	4 730,82	0,00	(+) 0,00	26 604,50	212 770,79
2031	212 770,79	14 443,98	4 230,50	0,00	(+) 0,00	18 674,48	198 326,81
2032	198 326,81	14 740,89	3 933,59	0,00	(+) 0,00	18 674,48	183 585,92
2033	183 585,92	15 043,93	3 630,55	0,00	(+) 0,00	18 674,48	168 541,99
2034	168 541,99	15 353,18	3 321,30	0,00	(+) 0,00	18 674,48	153 188,81
2035	153 188,81	15 668,79	3 005,69	0,00	(+) 0,00	18 674,48	137 520,02
2036	137 520,02	15 990,89	2 683,59	0,00	(+) 0,00	18 674,48	121 529,13
2037	121 529,13	16 319,59	2 354,89	0,00	(+) 0,00	18 674,48	105 209,54
2038	105 209,54	16 655,07	2 019,41	0,00	(+) 0,00	18 674,48	88 554,47
2039	88 554,47	16 997,45	1 677,03	0,00	(+) 0,00	18 674,48	71 557,02
2040	71 557,02	17 346,86	1 327,62	0,00	(+) 0,00	18 674,48	54 210,16
2041	54 210,16	17 703,45	971,03	0,00	(+) 0,00	18 674,48	36 506,71
2042	36 506,71	18 067,38	607,10	0,00	(+) 0,00	18 674,48	18 439,33
2043	18 439,33	18 439,33	235,15	0,00	(+) 0,00	18 674,48	0,00
Sous-total		423 089,53	77 795,55	0,00		500 885,08	
Total		423 089,53	77 795,55	0,00		500 885,08	

IV. Le budget annexe de la maison médicale :

Maison Médicale BP 2024				
Fonctionnement				
Chapitres	Articles	DEPENSES	Réal 2023	BP 2024
011	615221	Bâtiments publics	1 374,00	7 000,00
	62871	A la collectivité de rattachement	2 285,51	2 806,00
65	6541	Créances admises en non valeur	0,00	10,00
66	66111	Intérêts réglés à l'échéance	82,11	0,00
023	023	Virement à la section d'investissement		18 406,00
		Total Général	3 741,62	28 222,00
RECETTES				
70	70878	par d'autres redevables	483,00	480,00
75	752	Revenus des immeubles	23 164,22	23 200,00
002	002	Excédent de fonctionnement reporté	2 966,45	4 542,00
		Total Général	26 613,67	28 222,00
Investissement				
	Articles	DEPENSES	Réal 2023	BP2024
16	1641	Emprunts en euro	3 623,85	0,00
	168748	Autres commune	14 706,00	18 406,00
001	001	déficit reporté	19 006,94	18 330,00
		Total Général	37 336,79	36 736,00
RECETTES				
10	1068	Excédent de fonc capitalisé	19 007,00	18 330,00
021	021	Virement de la section de fonctionnem	0,00	18 406,00
		Total Général	19 007,00	36 736,00